

Actes du colloque Chartes de Parcs : regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Dix ans après la loi du 14 avril 2006 qui a modifié leurs fondements juridiques, le réseau des parcs nationaux et celui des parcs naturels régionaux ont souhaité se rencontrer pour échanger sur l'outil structurant qu'ils partagent depuis cette date : la charte de territoire.

Les chartes des parcs nationaux, d'initiative de l'Etat, et celles des parcs naturels régionaux, d'initiative de la Région, ne sont pas exactement de même nature, notamment du fait du statut spécifique du cœur réglementé du parc national, mais elles partagent la même finalité : outils au service du développement durable, elles visent à faire de leurs territoires des espaces exemplaires, des laboratoires à ciel ouvert où des initiatives de développement durable peuvent être expérimentées et développées. Elles concrétisent aussi la volonté commune des partenaires de la charte de contribuer à la préservation et à

la valorisation de leurs patrimoines naturel et culturel et au développement économique local. Elles partagent de plus de nombreuses caractéristiques communes tant sur le fond que sur la forme.

Si, de 1967 à 2005, les parcs naturels régionaux ont été les seuls à porter un tel projet de territoire, les parcs nationaux les ont rejoints en 2006. Ces derniers sont intéressés de bénéficier de la longue expérience des parcs naturels régionaux. En retour les parcs naturels régionaux sont curieux de connaître les innovations ou les originalités que les parcs nationaux ont pu développer en s'appropriant ce nouveau concept : il y a donc là une belle occasion de mutualiser les expériences acquises entre les deux réseaux par une dynamique d'échange.

C'est pourquoi Parcs nationaux de France (fusionné depuis le 1er janvier 2017 dans le nouvel établissement Agence française pour la biodiversité) et la Fédération des parcs naturels régionaux de France ont organisé ensemble ce colloque qui a été ouvert par Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité. Ce colloque partagé constitue un jalon emblématique dans la collaboration que les deux réseaux ont mise en place sur la question des chartes depuis 2014. En effet, en réponse à une sollicitation de Parcs nationaux de France, la Fédération des parcs naturels régionaux a accepté d'intégrer les 10 parcs nationaux dans sa « Communauté évaluation » et de leur faire bénéficier de l'outil de gestion des chartes EVA qu'elle avait coconstruit avec le bureau d'étude SITER.





Documents

[Programme du colloque](#)

[Synthèse du colloque](#)

[Comparaison des chartes](#)

[Elaboration du projet de territoire - Parcs naturels régionaux - E.Brua](#)

[Elaboration du projet de territoire - Parcs nationaux - L.Dayet](#)

[Mise en oeuvre de la charte - Parcs naturels régionaux - A.Perea](#)

[Mise en oeuvre de la charte - Parcs nationaux - L.Scheyer](#)

[Gouvernance - Parcs nationaux - B.Blin](#)

[Gouvernance - Parcs naturels régionaux - S.Gardet](#)

[Arnaud Cosson - Convergence, défis communs et pistes de réflexion pour l'avenir](#)